



Syndicat du Bassin de l'Oudon
 6 rue de la Roirie - 49500 SEGRE EN ANJOU BLEU
 (accès par : rue Charles Guilleux, parking Groupe Milon, porte A)
 Tél : 02.41.92.52.84 - mail : contact@bvoudon.fr - www.bvoudon.fr
 n° siret : 200 077 881 00015

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL
DU MERCREDI 30 NOVEMBRE 2022**

L'an deux mil vingt deux, le trente novembre les membres du comité syndical du Syndicat du Bassin de l'Oudon se sont réunis au Centre administratif intercommunal à CRAON, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président conformément aux articles L 5711-1, L5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales

STRUCTURE	TITULAIRE	présent	excusé	SUPPLEANT	présent	excusé
ANJOU BLEU COMMUNAUTE	M. AILLERIE Pierre		1	M. BOSSÉ Fabien		
	M. BÉLIER Denis	1		Mme BOURDAIS Marie- Paule	1	
	M. BESNIER Michel		1	M. BIANG NZIE Patrick		1
	Mme BOULLAIS Sandrine	1		Mme DANJOU Anne	1	
	Mme CERISIER Isabelle	1		M. HEULIN Pierre-Marie		
	M. COLAS Aurélien	1		Mme MERCAT Pascale		
	Mme COUE Françoise		1	M. CABRAL Joaquim		1
	M. DELAUNAY Dominique			M. MARY Yves		
	Mme DENIS Coline	1		M. BRILLET Martial		
	M. FRÉMY Didier		1	M. LARDEUX Dominique	1	
	M. GASTINEAU Christophe			M. CHERÉ Nicolas		1
	M. GATINEAU Régis			Mme GRÉGOIRE Aline		
	M. GRIMAUD Gilles	1		M. CHAUVIN Bruno		1
	M. HAMARD Benoît	1		M. ROBERT Jacques		
	M. MAHOT Marcel	1		M. BRETON Eric		
	M. PELLUAU Dominique	1		M. ROCHEPEAU Pierre		
	M. PERROIS Christian	1		M. BESNIER Loïc		
	M. ROBERT Anaël			M. ROBERT Bernard		
	M. RONCIN Joël			Mme CHAUVEAU Carine	1	
M. ROUSSEZ Olivier	1		M. BALLÉ Matthieu			
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRAON	M. BERSON Christian			M. PICQUET Marc-Antoine		
	M. BESNIER Tony			M. POIRIER Romuald		

	M. CADOT René			M. CORNABAS LECOMTE Damien		
	M. CROSNIER Florent	1		M. VALLEE Jacky		1
	M. DELANOË Jean-Claude	1		M. GUILLAUMEUX Kévin		
	M. GAROT Rémi	1		M. HOUTIN Jean- Christophe		
	M. GAUCHER Olivier			M. MARQUET Julien		
	M. GAUMÉ Bruno	1		M. CHAMARET Richard		
	M. GENDRY Daniel			M. GIBOIRE Jean-Paul		1
	M. GILLES Pierrick	1		M. JONCHERAY Adrien		
	M. GUILLET Vincent	1		M. HOUTIN Jérôme		
	M. GUION Ludovic			M. BELLANGER Jimmy		
	M. JÉGU Christel		1	M. MERLIER Claude		
	M. LAMY Anthony	1		M. BRETON Robert		
	M. LIVENAIS Norbert			M. BEDOUET Gérard		
	M. PENÉ Loïc	1		M. ROSSIGNOL Didier		
	M. POMMIER Sébastien		1	M. FRABOUL Yannick	1	
	M. RAIMBAULT Pascal		1	M. RAVARY Nicolas		
	M. RAMAUGER Dominique	1		M. GENDRY Hugues		
	M. ROSSIGNOL Jérôme-			M. BEUCHER Clément		
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES DU HAUT ANJOU	M. AUBERT Mickaël			M. BUREAU Arnaud		
	M. CHESNEAU Ludovic			M. VIGNAIS Vincent		
	M. DUBOSCLARD Hervé	1		M. BUCHER Anthony		1
	M. HAYER Jacky			Mme RAMÉ Bérangère		
	M. LEBRETON Bruno			M. CHEVROLIER Pascal		
	M. PERRAULT Sylvain			M. GABORIAUD Bernard		1
LAVAL AGGLOMERATION	M. LABBÉ Michel	1		Mme BOISARD Véronique		
	M. MICHEL Louis	1				
VITRÉ COMMUNAUTE	M. FERRÉ Guy		1	M. BIDAUX Jacques	1	
ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE	M. HENRY Patrick					
COMMUNAUTE DE COMMUNES CHATEAUBRIANT DERVAL	M. LORANT Gildas			M. GUILLET Cyrille		
PEUTON	M. LAUNAY André			M. LELOUP Roland		

Les délégués présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du comité syndical. Monsieur GILLES Pierrick, a été nommé secrétaire de séance pour remplir les fonctions qu'il a acceptées.

Délégués en exercice : 52 - Nombre de présents : 29

Le compte-rendu sommaire de la séance du 30 novembre 2022 a été affiché au centre administratif de Craon le 06/12/2022 , conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ordre du jour du comité syndical :

1. Administration et finances

- 1.1. Validation du compte rendu de la séance précédente
- 1.2. Décisions prises par le bureau
- 1.3. Décisions prises par le président
- 1.4. Décision modificative de crédits au budget 2022
- 1.5. Passage de la nomenclature M14 à la nomenclature M57 pour le budget 2023
- 1.6. Calendrier des réunions de bureau et de comité syndical en 2023

2. Débat d'orientations budgétaires 2023-2025

3. Validation du projet de contrat territorial « eau » multithématique 2023-2025

4. Dossiers techniques

- 4.1. Engagement de l'étude préalable à la restauration du Chéran à Congrier (LIFE)
- 4.2. Contrat de prestation de service pour la surveillance et la maintenance des ouvrages hydrauliques de lutte contre les inondations
- 4.3. Bilan de l'action sur les pollutions ponctuelles sur le sous-bassin de l'Argos
- 4.4. Présentation de l'étude des transferts de la Verzée amont et de ses conclusions

5. Dossiers pour avis

6. Études, communication et travaux en cours

7. Questions diverses



Monsieur Gilles GRIMAUD constate que le quorum est atteint plus facilement le soir. Nous allons donc continuer à organiser les réunions de comité syndical le soir.



1. ADMINISTRATION ET FINANCES

1.1. Validation du compte rendu de la séance précédente

Présentation : M Gilles GRIMAUD

Le compte rendu de la séance du 12 octobre 2022 est consultable sur www.bvoudon.fr rubrique accès réservé / Bassin de l'Oudon / réunions.

Vote : unanimité

1.2. Décisions prises par le bureau

Présentation : M Gilles GRIMAUD

Au cours des séances précédentes des bureaux, les décisions suivantes ont été prises :

Séance du 07/10/2022 :

- Validation du projet d'aménagement et de restauration de l'Araize à l'Ourzaie (Ombree d'Anjou) pour 90 000 € HT ;

Séance du 21/10/2022 :

- Validation du renouvellement du contrat d'assurance statutaire auprès du groupement SIACI HONORE / GROUPAMA CENTRE MANCHE proposé par le CDG53, auquel est confié, par voie de convention, la gestion au taux de 6% du montant de la prime payée à l'assureur :

POUR LES AGENTS AFFILIES A LA CNRACL, le bureau décide :

- Taux 4 : 6,08% (hors frais de gestion du CDG 53)
- Franchise de 30 jours fermes en arrêt maladie ordinaire
- Prise en charge des indemnités journalières à 80 %

Avec les options suivantes (Couverture Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI), Couverture du Supplément Familial de Traitement (SFT), Couverture des charges patronales, soit pourcentage retenu 40 % du traitement brut indiciaire, Couverture du régime indemnitaire, soit pourcentage retenu 10 % du traitement brut indiciaire).

L'assiette des cotisations s'applique aux garanties souscrites. Elle comprend le traitement indiciaire brut annuel et les options retenues par la collectivité.

POUR LES AGENTS AFFILIES A L'IRCANTEC, le bureau décide :

- Le taux de 1,40 % (hors frais de gestion), avec une franchise de quinze (15) jours en maladie ordinaire.

Avec les options suivantes : (Couverture Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI), Couverture du Supplément Familial de Traitement (SFT), Couverture des charges patronales, soit pourcentage retenu 35 % du traitement brut indiciaire, Couverture du régime indemnitaire, soit pourcentage retenu 10% du traitement brut indiciaire).

L'assiette des cotisations s'applique aux garanties souscrites. Elle comprend le traitement indiciaire brut annuel et les options retenues par la collectivité.

Séance du 18/11/2022 :

- Validation du montant de reprise de la provision 2022 pour un montant de 50 000 € pour financer le reste à charge des travaux de continuité écologique et de lutte contre les espèces envahissantes.

Discussion :

Les membres ne formulent pas de remarque.

1.3. Décisions prises par le président

Présentation : M Gilles GRIMAUD

Achat ou Décisions	Prestataires	Montant
<i>Inondations</i>		
Diagnostic avant travaux de refonte programmation Grande Queille	SMIT 53	5 012,46 €
Réparation du portail Grande Queille	MOREAU ET ASSOCIES	252,00 €

Achat ou Décisions	Prestataires	Montant
<i>Général</i>		
Mobilier de bureau	DELTA BUREAU	3 786,98 €
Extension pour kit de visio conférence	KIRSCH	320,75 €
Evacuation meuble en déchetterie, déplacement boîtes à archives	ASURE	240,00 €
Nettoyage intérieur de 2 véhicules a Craon	ONET	249,00 €

Achat ou Décisions	Prestataires	Montant
<i>Milieux aquatiques</i>		
Fourniture de 2 cages pour le GDON de Renazé	POLLENIZ	127,99 €

Discussion :

Les membres ne formulent pas de remarque.

1.4. Décision modificative de crédit

Présentation : M Gilles GRIMAUD

Proposition de délibération

EXPOSE

La valeur du point d'indice des fonctionnaires a été revalorisée au 1^{er} juillet 2022, cette revalorisation n'avait pas été prévue lors de la préparation budgétaire 2022 pour le calcul des salaires des agents et des indemnités des élus.

De même, un contrat de travail a dû être prolongé pour faire face à la charge de travail au 1^{er} semestre. Il faut également prévoir 2 remplacements pour la fin d'année, pour faire face à 2 congés maternités. Il est donc nécessaire de réévaluer le montant prévu au chapitre 012 et au chapitre 65.

Enfin, la Trésorerie de Craon nous informe que des amortissements relatifs à une subvention, rattachée à un véhicule acheté en 2015 ont été omis, d'où l'obligation d'un amortissement cette année pour un montant de 4 000 €, non prévus au BP.

D'où la décision modificative de crédit n° 2 suivante :

BUDGET PRINCIPAL (38100) - DECISION MODIFICATIVE N°2					
Section de fonctionnement					
compte	depenses	vote 2022	compte	recettes	vote 2022
	Total dépenses BP	3 256 776,98 €		Total recettes BP	3 256 776,98 €
	Total dépenses BS	0,00 €		Total recettes BS	0,00 €
	Détail dépenses DM n° 2			Détail recettes DM n° 2	
64111	012 dépenses de personnel	31 850,00 €	777	042 amortissement des subventions	4 000,00 €
6531	65 indemnités élus	1 500,00 €			
	023 virement à la section d'investissement	-29 350,00 €			
	Total DM n° 2	4 000,00 €		Total DM n° 2	4 000,00 €
	Total DM n° 1	0,00 €		Total DM n° 1	0,00 €
	total dépenses	3 260 776,98 €		total recettes	3 260 776,98 €
Section d'investissement					
compte	depenses	vote 2022	compte	recettes	vote 2022
	Total dépenses BP	2 968 574,69 €		Total recettes BP	3 954 431,67 €
	Total dépenses BS	0,00 €		Total recettes BS	0,00 €
	Détail dépenses DM n° 2			Détail recettes DM n° 2	
13918	040 amortissement des subventions	4 000,00 €		021 Virement de la section de fonctionnement	-29 350,00 €
	Total DM n° 2	4 000,00 €		Total DM n° 2	-29 350,00 €
	Total DM n° 1	0,00 €		Total DM n° 1	0,00 €
	total dépenses	2 972 574,69 €		total recettes	3 925 081,67 €

Le comité syndical,
Après en avoir délibéré,

Approuve la décision modificative n° 2 au budget 2022 du Syndicat du Bassin de l'Oudon,
Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Vote : unanimité

1.5. Passage de la nomenclature M14 à la nomenclature M57 pour le budget 2023

Présentation : M Gilles GRIMAUD

Le règlement budgétaire et financier est consultable sur www.bvoudon.fr rubrique accès réservé / Bassin de l'Oudon / réunions.

Le référentiel M57 a vocation à devenir la norme pour toutes les collectivités à compter du 01/01/2024, en remplacement de l'actuel M14.

Ce référentiel impose l'adoption d'un règlement budgétaire et financier par le syndicat.

Il offre aux collectivités qui l'adoptent des règles assouplies en matière de gestion pluriannuelle des crédits, de fongibilité des crédits et de gestion des dépenses imprévues.

De plus, les états financiers établis en M57 apportent une information financière enrichie, et la vision patrimoniale de la collectivité est améliorée.

Ainsi :

- en matière de gestion pluriannuelle des crédits : définition des autorisations de programme et des autorisations d'engagement, adoption d'un règlement budgétaire et financier pour la durée du mandat, vote d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement lors de l'adoption du budget, présentation du bilan de la gestion pluriannuelle lors du vote du compte administratif ;
- en matière de fongibilité des crédits : faculté pour l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7,5 % des

dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel) ;

Pour information, cette modification de nomenclature comptable entraîne automatiquement un changement de maquette budgétaire. De ce fait, pour le budget primitif 2023, la colonne BP n-1 ne sera pas renseignée car appartenant à une autre nomenclature comptable.

Proposition de délibération

EXPOSE

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et en particulier ses articles 53 à 57 ;

Vu le III de l'article 106 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRe, précisé par le décret n°2015-1899 du 30 décembre 2015, offre la possibilité, pour les collectivités volontaires, d'opter pour la nomenclature M57 ;

Vu l'avis favorable du comptable public en date du 12/09/2022 pour l'application anticipée du référentiel M57 avec le plan comptable abrégé/développé pour le Syndicat du Bassin de l'Oudon au 1er janvier 2023,

Le comité syndical,
Après en avoir délibéré,

Décide d'adopter, à compter du 1er janvier 2023, la nomenclature budgétaire et comptable M57 pour le budget principal du Syndicat du bassin de l'Oudon n° 38100,

Décide en conséquence d'adopter le règlement budgétaire et financier (ci-annexé) pour le budget principal du Syndicat du bassin de l'Oudon n° 38100,

Décide en particulier :

- que l'amortissement obligatoire, ou sur option, des immobilisations acquises à compter du 1er janvier 2023 est linéaire et pratiqué à compter de la date de mise en service du bien selon la règle du prorata temporis ;
- que les durées d'amortissement seront celles qui étaient antérieurement appliquées ;
- que sera appliqué l'amortissement par composants au cas par cas, sous condition d'un enjeu significatif ;
- de maintenir le vote des budgets par nature et de retenir les modalités de vote de droit commun, soit un vote au niveau du chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement, sans vote formel sur chacun des chapitres ;
- de constituer une provision dès l'apparition d'un risque avéré et une dépréciation dès la perte de valeur d'un actif dans sa totalité sur l'exercice avec un étalement budgétaire ;
- d'autoriser Monsieur le Président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section du budget, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel ;

Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à mettre en œuvre les procédures nécessaires à ce changement de nomenclature budgétaire et comptable et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Discussion :

Monsieur Gilles GRIMAUD souligne qu'il n'y aura plus de double compte (compte de gestion du trésorier et compte administratif de la collectivité), le comité syndical votera un compte financier unique.

Madame Régine TIELEGUINE ajoute qu'il est désormais nécessaire d'établir un règlement budgétaire et financier.

Il y a également un assouplissement des virements de crédits entre chapitres. On continue également à travailler par nature et par chapitre. On garde les mêmes durées d'amortissement. Par contre les agents vont devoir s'adapter car les numéros de compte vont changer.

Monsieur Gilles GRIMAUD informe qu'Anjou Bleu Communauté a été pilote pour la mise en place de cette nouvelle nomenclature.

Madame Sandrine BOULLAIS demande pourquoi il y a ces changements ?

Monsieur Gilles GRIMAUD répond que c'est pour simplifier et se rapprocher de la compatibilité privée.

Vote pour le passage à la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2023 : unanimité.

1.6. Calendrier des réunions de bureau et de comité syndical en 2023

Présentation : M Gilles GRIMAUD

Le calendrier est joint à la présente note de synthèse.

- Les bureaux sont maintenus les mercredis matin une fois par mois,
- Les comités syndicaux auront lieu les 4^e ou 5^e mercredi du mois à 20h30.

Le calendrier est remis aux membres.

2. DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRES 2023-2025

Présentation : M Gilles GRIMAUD

Les grandes masses de dépenses en dépenses et en recettes sont préparées par service puis globalisées en vue de la préparation du budget primitif 2023. Il convient de discuter des orientations. Présentation du rapport d'orientations budgétaires, des tableaux financiers et des éléments techniques en séance.

Ces documents sont consultables sur www.bvoudon.fr rubrique accès réservé / Bassin de l'Oudon / réunions.

Proposition de délibération

EXPOSE

Monsieur le Président présente le rapport d'orientations budgétaires et les tableaux financiers associés pour le budget unique à compter du 1^{er} janvier 2023.

Le rapport et le tableau financier global est joint à la présente délibération.

Ces propositions ont fait l'objet d'un débat au sein du comité syndical.

Discussions :

Monsieur Gilles GRIMAUD précise que les orientations budgétaires sont étroitement liées au prochain contrat territorial « eau » multithématique. Il doit permettre de réaliser le projet.

Madame Régine TIELEGUINE lit le rapport écrit qui présente les orientations budgétaires. Cf. rapport ci-joint avec les tableaux financiers.

Sur les provisions

Monsieur Louis MICHEL - On indemnise la sur-inondation qui peut créer des dégâts aux cultures, c'est pour cela qu'il y a une provision chaque année.

Monsieur Gilles GRIMAUD précise que cela rentre dans le cadre de la contractualisation avec les propriétaires de terrain dans l'emprise des ouvrages des retenues temporaires pour limiter les effets des crues.

Sur les investissements concernant les ouvrages hydrauliques

Monsieur Gilles GRIMAUD - On se pose la question de l'intervention du syndicat sur des ouvrages privés

Madame Anne DANJOU demande pourquoi on est dans cette situation ?

Monsieur Louis MICHEL répond que c'est lié à l'historique côté Mayenne. En accord avec l'État, il y eu un programme de mise en place de clapets à la place de vannes levantes. Ces aménagements ont parfois été réalisés sans signer de conventions. Depuis, la collectivité a continué à entretenir les clapets et à payer les factures d'électricité. Actuellement il y a des endroits où il y des oppositions à la restauration de la continuité écologique et le syndicat paie tout.

Monsieur Gilles GRIMAUD - On va faire un point juridique sur l'ensemble des ouvrages pour définir une ligne de conduite.

C'est extrêmement onéreux et le syndicat n'est pas aidé financièrement.

Tableaux financiers par service

Madame Régine TIELEGUINE présente les dépenses et recettes prévisionnelles de chaque service.

- **LIFE Chéran**

Madame Sandrine BOULLAIS remarque que le montant est faible sur le volet de suivi de la qualité de l'eau.

Madame Régine TIELEGUINE - Le syndicat vient compléter des suivis existants effectués par l'État ou les Départements.

Madame Delphine PREVOT - Certaines dépenses sont fléchées au service « qualité quantité ».

Monsieur Sylvain LACÔTE ajoute que le suivi biodiversité comprend des analyses hydro-biologiques qui permettent aussi de mieux connaître la qualité de l'eau du Chéran.

Monsieur Christian PERROIS demande à quoi correspondent les lignes « connaissances agricoles » et « les dispositifs paysagers » ?

Madame Delphine PREVOT répond que les programmes sont en cours de préparation. Il s'agira notamment de renforcer la communication et la sensibilisation (pratiques, haies, zones tampons,...) spécifiquement sur le sous-bassin du Chéran.

- **Qualité quantité**

Madame Anne DANJOU demande si le niveau des puits a été suivi durant la période de sécheresse ?

Monsieur Olivier ROUSSEZ précise que les puits sont situés sur la Verzée en amont dans le cadre de la zone test-multithématique.

Madame Delphine PREVOT informe qu'une cinquantaine de puits font l'objet d'un suivi. Les niveaux d'eau sont mesurés lors des 2 campagnes de prélèvement (hautes eaux et basses eaux).

Il est proposé de poursuivre le suivi des niveaux d'eau compte tenu de la situation.
Madame Régine TIELEGUINE rappelle qu'il s'agit surtout d'un suivi de qualité de l'eau.

Monsieur Olivier ROUSSEZ ajoute que chaque puits est particulier. Il sera difficile de retirer une synthèse globale.

Monsieur Christian PERROIS demande s'il s'agit de puits de surface ou de puits artésiens ?
Madame Delphine PREVOT répond que l'on est sur des puits de surfaces.

- **Milieus aquatiques**

Monsieur Gilles GRIMAUD propose de se limiter à la restauration d'un ouvrage hydraulique par an.

Madame Régine TIELEGUINE précise qu'il est également prévu de restaurer d'autres ouvrages, mais dans le cadre du rétablissement de la continuité écologique avec des aides.

Madame Régine TIELEGUINE souligne que l'excédent est à la baisse. L'objectif est de maintenir un fonds de roulement de 850 000 € qui correspond à peu près à une année de participation des collectivités, et à une année de fonctionnement du syndicat (charges obligatoires).

- **Inondations**

Madame Régine TIELEGUINE souligne que ce budget devient déficitaire. À l'origine, il était prévu uniquement pour la gestion d'ouvrage mais il y a désormais des travaux d'investissement, notamment pour la mise en sécurité des ouvrages.

Monsieur Gilles GRIMAUD ajoute qu'il y a 2 budgets sensibles : milieux aquatiques et inondations. La situation a tendance à se dégrader pour ces 2 budgets.

- **CLE**

Monsieur Vincent GUILLET constate une augmentation des études SAGE¹, PTGE². C'est pour financer des bureaux d'étude. Cela pose question. Dans toutes les collectivités on a le même problème. On pourrait recruter sur des missions.

Monsieur Gilles GRIMAUD - Vous avez raison de vous interroger. On n'a pas suffisamment de personnel, il faut aussi du personnel qualifié pour des études précises, il y a une inflation sur le prix des études, enfin l'Etat pousse à faire des études.

Monsieur Bruno GAUMÉ rappelle que le syndicat a du mal à recruter des agents.

Monsieur Gilles GRIMAUD il faut trouver un juste équilibre. Faire attention à ne pas trop recruter car c'est aussi une charge pour la collectivité sans connaître le devenir des aides.

Monsieur Vincent GUILLET constate que les études ne sont pas utilisées au maximum. Elles sont oubliées.

Monsieur Louis MICHEL - Les études aident à la compréhension et à la décision. C'est l'exemple de l'étude sociologique sur le Chéran. On est arrivé à mobiliser, la restitution qui a eu lieu ce jour à 17h, a eu du succès.

Monsieur Louis MICHEL souligne la bonne réponse sur le terrain pour l'étude sur les plans d'eau du Chéran qui est conduite par les agents en interne.

¹ Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

² Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau

Monsieur Joël RONCIN ajoute qu'il est parfois intéressant d'avoir un œil extérieur.

Monsieur Gilles GRIMAUD dit que l'on peut s'inquiéter de la montée en puissance des études que l'on nous demande. On nous oblige à aller plus loin dans les cahiers des charges.

Autorisations de programmes et demandes de subventions pour 2023

Présentation : M Gilles GRIMAUD

Madame Régine TIELEGUINE indique que pour avancer sur les projets, il est proposé de voter des délibérations « autorisations de programme » qui permettent de faire les demandes de subventions sur l'animation, et certains autres dossiers, avant la fin de l'année. C'est aussi pour permettre au bureau de décider des opérations en cours d'année sans avoir à réunir le comité syndical.

Proposition de délibération

Autorisations de programmes 2023 et demandes de subventions

EXPOSE

Dans le cadre du contrat territorial eau multithématique 2023-2025, des demandes de subventions doivent être présentées annuellement, et avant le 31 décembre de l'année précédente, auprès des partenaires financiers.

Il convient donc de programmer les actions pour 2023 et de faire les demandes de subventions afférentes. Certaines opérations seront engagées en 2023 et se dérouleront jusqu'en 2025.

La programmation ainsi établie entre dans le cadre de la délégation donnée au bureau pour engager les opérations budgétisées,

Le comité syndical,

Sur proposition du bureau,

Après avoir débattu des orientations budgétaires,

Après en avoir délibéré,

Approuve les programmations suivantes par thématique :

PROGRAMMES D'ACTIONS - MILIEUX AQUATIQUES ET OUVRAGES HYDRAULIQUES - DOB 2023

CHARGES	2021	2022	2023
	Réalisé	Budgétisé	
Charges à caractère général	49 542	51 000	51 000
programmes d'actions :	83 504	133 700	150 700
<i>Communication</i>	13 736	26 200	21 000
<i>entretien milieux aquatiques</i>	30 644	43 000	48 000
<i>rongeurs aquatiques</i>	22 592	22 000	22 000
<i>entretien ouvrages</i>	9 319	16 500	9 700
<i>suivis-évaluations - Etudes</i>	7 213	11 000	40 000
<i>Stratégie foncière</i>		15 000	10 000
Frais de personnel	231 803	241 029	220 891
TOTAL CHARGES	364 849	425 729	422 591

INVESTISSEMENTS	2021	2022	2023
	Réalisé	Budgétisé	
Acquisition matériel	43 138	2 500	2 500
ouvrages hydrauliques	2 511	146 140	250 000
Suivi/évaluation	24 893	52 270	67 000
Restauration milieux aquatiques + ZH	217 853	415 965	313 200
Continuité écologique	473 827	632 816	450 000
Communication	3 186	5 500	7 000
rongeurs aquatiques	2 405	2 500	2 500
Acquisition terrains			15 000
TOTAL INVESTISSEMENTS	767 813	1 257 691	1 107 200

PROGRAMMES D'ACTIONS - INONDATIONS - DOB 2023

CHARGES	2021	2022	2023
	Réalisé	Budgétisé	
Charges à caractère général	8 186	8 000	8 160
programmes d'actions :	44 605	131 600	174 400
<i>entretien ouvrages</i>	44 605	42 200	39 400
<i>opérations complémentaires</i>		9 500	4 000
<i>classement ouvrages et VTA</i>		69 900	86 000
<i>convention le Tertre</i>		10 000	10 000
<i>Externalisation surveillance et maintenance</i>			35 000
Frais de personnel	58 293	58 540	40 455
TOTAL CHARGES	111 085	198 140	223 015

INVESTISSEMENTS	2021	2022	2023
	Réalisé	Budgétisé	
Etudes	73 444	71 650	13 500
travaux		84 016	50 000
maintenance des ouvrages	13 124	32 674	25 000
acquisition matériel	733	2 500	2 500
logiciels	3 899	963	
subvention d'équipement		750	
TOTAL INVESTISSEMENTS	91 199	192 553	91 000

**PROGRAMMES D'ACTIONS - QUALITE QUANTITE -
DOB 2023**

CHARGES	2021	2022	2023
	Réalisé	Budgétisé	
Charges à caractère général	18 564	16 646	17 000
programmes d'actions :	222 313	439 920	594 765
<i>solde programme précédent</i>	45 302	20 000	129 712
<i>Diagnostics et accompagnements ind.</i>	5 940	153 920	71 353
<i>accompagnements collectifs</i>	8 040	70 000	40 000
<i>Animations territoire à enjeu</i>	27 820	59 000	68 700
<i>Etudes</i>	28 170	35 000	30 000
<i>charte préconisateurs</i>		10 000	0
<i>suivi eau des puits</i>		36 000	0
<i>Bocage</i>	87 281	200 000	200 000
<i>suivi complémentaires</i>	7 676	36 000	40 000
<i>Sensibilisation-communication</i>	8 333	20 000	15 000
<i>report de 2021 à 2022</i>		-200 000	
<i>Evaluations-données</i>	3 751		
Frais de personnel	148 908	163 291	183 355
TOTAL CHARGES	389 785	619 857	795 120

INVESTISSEMENTS	2021	2022	2023
	Réalisé	Budgétisé	
Acquisition matériel	1 704	2 500	2 500
Création base données suivi agricole	6 233	4 520	8 000
<i>paiements pour services environnem</i>		132 710	167 809
TOTAL INVESTISSEMENTS	7 938	139 730	178 309

**PROGRAMMES D'ACTIONS - COMMISSION LOCALE DE
L'EAU - DOB 2023**

CHARGES	2021	2022	2023
	Réalisé	Budgétisé	
Charges à caractère général	15 858	15 000	20 000
programmes d'actions :	7 933	145 400	437 350
<i>communication</i>	1 860	7 000	28 000
<i>Evaluation - données</i>	6 073		5 000
<i>Révision du SAGE</i>			100 000
<i>PTGE</i>		125 000	151 000
<i>Inventaire ZH et bocage PLUI ABC</i>			145 000
<i>Formation Apprenti</i>		13 400	3 350
<i>Animations scolaires</i>			5 000
Frais de personnel	141 766	135 335	181 850
TOTAL CHARGES	165 556	295 735	639 200

INVESTISSEMENTS	2021	2022	2023
	Réalisé	Budgétisé	
Acquisition matériel	6 068	5 516	2 500
TOTAL INVESTISSEMENTS	6 068	5 516	2 500

PROGRAMMES D' ACTIONS - LIFE CHERAN - DOB 2023

CHARGES	2021	2022	2023
	Réalisé	Budgétisé	
Charges à caractère général	5 442	10 000	10 200
programmes d'actions :	414	55 000	62 600
<i>Communications</i>	414	14 000	4 500
<i>Etudes</i>			2 500
<i>gouvernance</i>		6 000	1 500
<i>Suivi qualité de l'eau</i>		5 000	2 500
<i>Suivi et valorisation biodiversité</i>		30 000	17 500
<i>connaissance agricoles</i>			5 000
<i>développer et valoriser dispositifs paysagers</i>			29 100
Frais de personnel	25 823	44 355	41 871
TOTAL CHARGES	31 679	109 355	114 671

INVESTISSEMENTS	2021	2022	2023
	Réalisé	Budgétisé	
Acquisition matériel (frais indirects)	6 919		
Hunaudières		205 000	
Création mares/Réduction impact Etangs		19 800	9 900
Restauration hydro morpho		130 000	82 000
Effacement ouvrages		20 000	36 500
Création zones tampon			19 750
TOTAL INVESTISSEMENTS	6 919	374 800	148 150

Autorise le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

Vote : unanimité.

3. VALIDATION DU PROJET DE CONTRAT TERRITORIAL « EAU » MULTITHÉMATIQUE 2023-2025

Présentation : M Gilles GRIMAUD et les Vice-présidents

Le programme d'actions est consultable sur www.bvoudon.fr rubrique accès réservé / Bassin de l'Oudon / réunions.

EXPOSE

Le CTeau multithématique 2023-2025 est en préparation pour être adopté au 1^{er} janvier 2023. Il s'agit du programme des actions sur l'eau menées par le syndicat (dans le cadre de ses compétences) et par d'autres structures dans un cadre de financement proposé par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, la Région des Pays de la Loire et les Départements 49 et 53.

Ce nouveau projet de contrat est issu :

- De la stratégie 2020-2025 adoptée par le Comité syndical en 2020,
- Du bilan du CTeau 2020-2022 adopté par le Comité syndical au mois de juillet 2022,

Ces deux documents sont consultables via le lien suivant :

<https://bvoudon.fr/portfolio/1348>

Des réunions de travail ont été conduites courant 2022 avec les membres du bureau ainsi qu'avec le comité de pilotage du CTeau.

Le programme d'actions a été présenté et accepté par le comité syndical du 12 octobre 2022. Quelques ajustements ont été apportés.

Cf. diaporama ci-joint.

Proposition de délibération

EXPOSE

Le CTeau multithématique 2023-2025 est en préparation pour être adopté au 1^{er} janvier 2023. Le contrat comprend le programme des actions sur l'eau menées par le syndicat (dans le cadre de ses compétences) et par d'autres structures dans un cadre de financement proposé par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, la Région des Pays de la Loire et les Départements 49 et 53.

Ce projet est issu :

- De la stratégie 2020-2025 adoptée par le comité syndical en 2020,
- Du bilan du CTeau 2020-2022 adopté par le comité syndical au mois de juillet 2022,
- De réunions de travail.

Le projet de programme d'actions a été présenté pour avis à la Commission Locale de l'Eau du bassin versant de l'Oudon, l'avis est favorable à l'unanimité.

Le comité syndical,
Après en avoir délibéré,

Valide le projet de programme d'actions dans le cadre du contrat territorial « eau » multithématique 2023-2025,

Dit que ce projet doit être soumis pour avis aux partenaires du contrat,

Dit que des ajustements à la marge peuvent être apportés avant la présentation finale du contrat,

Autorise le Président, ou son représentant, à signer tout document s'y rapportant,

Discussion :

Madame Anne DANJOU demande ce qu'il est prévu pour le soutien d'étiage ?

Monsieur Louis MICHEL répond qu'il faut restaurer les zones humides et remonter le lit mineur des rivières.

Madame Anne DANJOU rappelle qu'autrefois il y avait beaucoup de méandres. Dans le cadre des projets de restauration actuels on ne remet pas assez de méandres. On ouvre les clapets sans avoir reméandré, l'eau s'en va trop vite. Il y a une prudence à avoir.

Monsieur Louis MICHEL souligne que l'on prend du recul sur les aménagements faits aujourd'hui, ce qui n'a pas été le cas par le passé.

Monsieur Gilles GRIMAUD ajoute que l'on va prendre en compte la situation exceptionnelle pour voir si l'on doit infléchir les actions en cours. Il faudra peut-être tempérer certaines actions mais on conserve la ligne de la restauration de la continuité écologique.

Un délégué a constaté qu'il n'y avait plus d'eau dans la rivière cet été. Avant, il y avait des barrages dans la rivière. Comment va-t-on retenir l'eau ?

Monsieur Gilles GRIMAUD répond qu'il faut retenir l'eau dans les terres agricoles.

Monsieur Pierrick GILLES ajoute que le retour de l'eau à la parcelle concerne également les lotissements et les particuliers. Il faut s'intéresser à la gestion de l'eau pluviale.

Monsieur Christian PERROIS estime qu'il faut aller vers la suppression du drainage, la replantation des haies. L'arbre est notre climatiseur. On a supprimé des rétentions d'eau énorme. Pour rétablir cela il faudrait changer les modes cultureux, ce n'est malheureusement pas le chemin que l'on prend.

Monsieur Louis MICHEL – On avance toutes les billes en même temps. Il faut aussi obtenir l'adhésion des habitants du territoire.

Monsieur Christian PERROIS constate que tout le monde n'a pas la même information. Il y a des fondamentaux incontournables. Ainsi, on crée de la division et de la non-compréhension.

Madame Sandrine BOULLAIS – Par rapport à ce qui nous est annoncé, une guerre de l'eau en 2040, il faut une véritable prise de conscience. Il faut veiller à ne pas se laisser manipuler par d'autres instances pour prendre des décisions.

Vote pour projet de contrat territorial « eau » multithématique :

Pour : 28

Abstention : 1

4. DOSSIERS TECHNIQUES

4.1. Engagement de l'étude préalable à la restauration du Chéran à Congrier (LIFE)

Présentation : M Jean-Claude DELANOE

Le cahier des charges de l'étude est consultable sur www.bvoudon.fr rubrique accès réservé / Bassin de l'Oudon / réunions.

Proposition de délibération

EXPOSE

La continuité écologique du Chéran est perturbée à Congrier par 5 ouvrages sur environ 1 km. Il est proposé de réaliser une étude préalable à la restauration du Chéran (morphologie sur cours d'eau et aménagement des ouvrages et de la frayère).

Cette étude sera menée conjointement avec la Fédération pour la pêche et la protection du milieu aquatique de la Mayenne, avec l'association pour la pêche (AAPPMA) de Congrier-St Saturnin ainsi qu'avec les riverains.

Le comité syndical,
Après en avoir délibéré,



Engage l'étude préalable pour la restauration du Chéran à Congrier,
Dit que le coût de l'opération, suivie de travaux, est estimée à 50 000 € HT,
Sollicite les partenaires financiers, et en particulier l'Europe dans le cadre du LIFE19 IPE/FR/000007 REVERS'EAU, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne dans le cadre du CTeau, ainsi que la Fédération pour la pêche et la protection du milieu aquatique de la Mayenne.
Dit que les crédits seront inscrits au budget primitif 2023,
Autorise le Président, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Discussions :

Monsieur Joël RONCIN souligne que sur cette partie l'association de pêche est propriétaire de certaines parcelles. L'association a validé le principe de la réalisation d'une étude.

Vote : unanimité.

4.2. Contrat de prestation de service pour la surveillance et la maintenance des ouvrages hydrauliques de lutte contre les inondations

Présentation : M Louis MICHEL

EXPOSE

Vu les besoins en personnel pour mener à bien le programme de travaux pour limiter les effets des inondations, le bureau a proposé :

- de faire appel à un prestataire pour la surveillance et la maintenance des ouvrages hydrauliques,
- de conserver en interne la gestion des ouvrages.

Aussi, l'entreprise ATE Solutions en charge des équipements hydromécaniques et électriques et des systèmes de télégestion a cessé son activité cet été. Il était donc urgent de retrouver un prestataire en capacité d'intervenir à tout moment et compétent en automatisme, électricité, hydromécanique et informatique.

La Communauté de communes du Pays de Craon met à disposition du Syndicat son superviseur informatique pour la gestion des ouvrages. La société VEOLIA assure la prestation d'assistance technique sur ce superviseur. Une consultation auprès de cette société a permis d'identifier et chiffrer les prestations qui pourraient être confiées.

Présentation en séance des conditions proposées.

Proposition de délibération

EXPOSE

Vu les besoins en personnel pour mener à bien le programme de travaux pour limiter les effets des inondations, le bureau a proposé :

- de faire appel à un prestataire pour la surveillance et la maintenance des ouvrages hydrauliques,
- de conserver en interne la gestion des ouvrages.

Vu l'urgence d'avoir un prestataire compétent pour cet hiver 2022-2023,

Compte tenu du partenariat avec la Communauté de communes du Pays de Craon pour le partage des équipements informatiques,

Le comité syndical,

Sur proposition du Bureau,

Après en avoir délibéré,

Décide de faire appel à un prestataire pour la surveillance et la maintenance des ouvrages hydrauliques,

Accepte les conditions proposées par la société VEOLIA,

Dit que le montant estimatif est de 38 000 € TTC maximum par an,

Décide de passer le contrat pour 2 hivers 2022-23 et 2023-24,

Dit que les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets,

Autorise le Président, ou son représentant, à signer le contrat ainsi que tout document relatif à cette affaire.

Vote : unanimité.

4.3. Bilan de l'action sur les pollutions ponctuelles sur le sous-bassin de l'Argos

Présentation : M Rémi GAROT

EXPOSÉ

Des enquêtes ont été réalisées auprès d'une trentaine d'agriculteurs du sous-bassin de l'Argos pour caractériser leur utilisation de produits phytosanitaires. Comme convenu avec PHYTEIS (ex-Union des Industriels de la Protection des Plantes UIPP), ces enquêtes ont été faites au moyen de l'application web OptiphytO en partenariat avec des structures de conseil agricoles (Terrena, Hautbois et Pelé agriconseil) sur 5 communes du secteur.

Les résultats sont présentés en séance ainsi que les propositions d'actions.

Cf. diaporama ci-joint.

Discussions :

Madame Sandrine BOULLAIS - Est-ce qu'il y aura une diffusion des résultats auprès des écoles agricoles ?

Madame Delphine PREVOT - Le syndicat est amené à intervenir dans les écoles, cela peut servir. Elles reçoivent aussi la lettre agricole dans laquelle figureront les résultats.

Monsieur Joël RONCIN demande combien d'exploitants ont répondu ? 28 exploitants ont répondu.

Monsieur Olivier ROUSSEZ demande pourquoi cette zone a été choisie ?

Madame Delphine PREVOT répond qu'il y a effectivement une problématique phytosanitaires sur l'Argos et des objectifs d'atteinte du bon état écologique.

Monsieur Vincent GUILLET estime que remettre à jour une plaquette n'est pas suffisant. Il faut aller plus loin.

Monsieur Rémi GAROT - Il faut s'appuyer sur les préconisateurs agricoles pour sensibiliser les exploitants.

Madame Coline DENIS est sidérée du fait que l'on obtient les mêmes résultats qu'il y a 10 ans. La réglementation n'est pas là pour faire plaisir. Il n'y a pas d'avancée.

Monsieur Joël RONCIN souligne cependant que les pratiques d'épandage des produits ont beaucoup évoluées.

Madame Sandrine BOULLAIS n'est pas d'accord.

Monsieur Dominique LARDEUX confirme que les matériels se sont perfectionnés. Cependant, si l'on veut améliorer la situation, il faut baisser l'indice de traitement à l'hectare. Sur le bassin de l'Argos, il y a de plus en plus de culture.

Monsieur Christian PERROIS ajoute que plus les sols sont pauvres en matière organique moins ils retiennent les polluants et l'eau.

Monsieur Jean-Claude DELANOE conclut les échanges, il estime que ce n'est pas gagné.

4.4. Présentation de l'étude des transferts de la Verzée amont et de ses conclusions

Présentation : M Olivier ROUSSEZ

EXPOSÉ

Dans le cadre de la zone test multithématique de la Verzée amont, une étude sur les transferts sur le bassin versant a été réalisée par le bureau d'études Interfaces et Gradients.

Les résultats sont présentés en séance ainsi que les propositions d'actions.

Cf. diaporama ci-joint.

Discussions :

Monsieur Olivier ROUSSEZ informe que les prélèvements pour les analyses d'eau dans les fossés ont été réalisés au moment de la crue. Le cabinet d'étude a été très réactif. Les résultats sont donc fiables.

Monsieur Olivier ROUSSEZ souligne que l'étude a mis en avant que peu de parcelles sont concernées par des problèmes de transfert. Il sera donc facile de les cibler. Des contacts seront pris avec les exploitants des parcelles concernées.

Monsieur Hervé DUBOSCLARD demande si un lien a été fait entre la présence de cyanobactéries et les transferts ?

Madame Delphine PREVOT répond que la queue de plan d'eau s'avère très propice au développement de cyanobactéries (présence des nutriments dont phosphore, azote).

Monsieur Olivier ROUSSEZ ajoute qu'il faut savoir comment gérer cette zone. Une piste sur la gestion des niveaux d'eau est étudiée. Il s'agit d'abaisser les niveaux d'eau pour recréer une zone en herbe et de frayère et aussi pour favoriser la minéralisation des vases.

Monsieur Louis MICHEL demande si l'étang est mis à sec de temps en temps ?

Monsieur Olivier ROUSSEZ - La vidange de cette partie de l'étang n'est pas possible à cause du radier du pont « SNCF ».

5. DOSSIERS POUR AVIS

Présentation : M Gilles GRIMAUD

Pas de nouveau dossier pour avis au 24 novembre 2022.

6. ÉTUDES, COMMUNICATION ET TRAVAUX EN COURS

Présentation : M Gilles GRIMAUD et les Vice-présidents

Cf. diaporama ci-joint.

Monsieur Aurélien COLAS procède au tirage au sort des 18 personnes « engagées pour l'eau » suite au jeu concours de la foire de Craon.

Madame Régine TIELEGUINE signale un article dans le courrier de l'Ouest du jour sur la présence des étudiants qui ont étudié l'impact des seuils sur les assecs. On pourra y revenir à une prochaine réunion.

7. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Vincent GUILLET constate la présence de mousse en aval du barrage du verger et demande la cause possible. Il s'agit probablement d'écume créée par les remous.

Monsieur Gilles GRIMAUD clôt la séance à 23h15.

Le secrétaire de séance,
Monsieur Gilles PIERRICK



